

PROJET DE TERMINAL MÉTHANIER

À GROS-CACOUNA

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

LA FAMILLE ÉMOND-PARADIS

AUDIENCES DU 14 JUIN 2006

TENUES À CACOUNA

Table des matières

Présentation

Préoccupations

Application de l'aspect légal

Mission d'une entreprise à but lucratif

Sécurité

Impacts environnementaux

Dossier Gazoduc

Divers

Alternatives

Conclusion

Présentation

Nous sommes la famille Émond-Paradis : Bruno Paradis, Brigitte Émond, Alexandre Émond-Paradis et William Émond-Paradis.

Nous résidons à Québec mais sommes natifs de Rivière-du-Loup. Nous possédons un terrain sur l'Île Verte (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs) et sommes pour l'instant ce qu'on appelle des « résidents-villégiateurs ». Toutefois, dans un avenir à moyen ou long terme, nous aimerions nous établir à l'Île sur une base un peu plus permanente.

Nous sommes donc des citoyens partageant leurs vies dans deux milieux différents et, par conséquent, nous sommes informés, tant en ce qui concerne le projet de Rabaska que celui d'Énergie Cacouna, des différents impacts positifs comme négatifs de tels projets sur les aspects humain, animal et environnemental.

Notre mémoire se veut sans prétention et n'est aucunement fondé sur un argumentaire scientifique; il est plutôt axé sur nos préoccupations et nos interrogations sur un projet qui risque d'avoir des répercussions importantes sur un milieu de vie qui a su conserver sa nature, son histoire, son patrimoine bâti, sa qualité de vie, un milieu de vie d'une qualité exceptionnelle. Même aujourd'hui, Nelligan pourrait encore écrire que la neige a neigé et que sa vitre est un jardin de givre.

Préoccupations

L'aspect légal de l'entreprise

Énergie Cacouna ltée est incorporée en vertu du régime fédéral (*Loi sur les sociétés par actions*) et représente une société à être formée. Nous n'avons donc aucune idée des vrais joueurs dans ce projet ni du contenu du contrat liant TransCanada PipeLines Limited et Pétro-Canada. Les engagements et les déclarations faites par les gens d'Énergie Cacouna ltée seront-ils opposables à ces deux compagnies ainsi qu'au nouveau joueur dont accouchera Énergie Cacouna? Ces compagnies seront-elles conjointement et solidairement responsables des engagements contractés?

Pourtant, dans le préambule du projet de loi privé no 205, il est mentionné que c'est TransCanada PipeLines Limited qui agit à titre d'agent pour une société en commandite à être constituée en vertu des lois du Québec OU pour toute autre entité juridique à être constituée en vertu des lois du Canada ou de l'une de ses provinces.

De plus, il est inscrit dans ce projet de loi que c'est TransCanada PipeLines Ltd qui a l'intention de construire, d'exploiter et d'entretenir ... un terminal pour l'importation de gaz naturel DANS LE CADRE D'UN PROJET APPELÉ ÉNERGIE CACOUNA. On discute d'un projet de plusieurs millions de dollars et on ne sait même pas qui en sera l'exploitant, qui aura à répondre de ses actes en bout de course?

Ainsi, si la législation québécoise en matière d'environnement ou de fiscalité ou toute autre nature est trop restrictive ou exige trop de contrôle au goût de cette nouvelle créature juridique qui possédera et opérera le terminal de Gros-Cacouna, il est permis de croire que cette dernière se prévaudra de sa capacité de choisir et de s'établir dans une autre province où les exigences sont moins « dérangeantes » ou « exorbitantes ».

Quel pouvoir auront les citoyens et les municipalités concernées par les activités du terminal méthanier pour demander le respect de leurs droits ou pour exercer leur recours à l'encontre de cette compagnie? Et si un accident ou une catastrophe survient en cours d'exploitation du terminal et que la compagnie déguerpit en catimini? Que pourront alors faire les citoyens lésés et les municipalités, le gouvernement du Québec? Les moyens dont disposent de simples citoyens pour faire valoir leurs droits et leurs réclamations sont tout à fait sans aucune commune mesure face à l'armada de procureurs et de moyens financiers dont disposent des compagnies comme TransCanada PipeLines Ltd et Pétro-Canada... et qui d'autres encore, des compagnies du calibre d'Exxon, d'Union Carbide?

Nous nous interrogeons : les services contentieux des municipalités concernées par ce projet de terminal méthanier ont-ils rendus des opinions juridiques des conséquences de conclure des ententes avec des fantômes, des créatures à venir? Avec des compagnies bénéficiant de législations ayant peut-être des exigences moindres?

Mission d'une entreprise à but lucratif et ses conséquences

Recherche et augmentation de profit pour les actionnaires et les dirigeants

Soyons réalistes. La société qui, en fin de course, exploitera le terminal méthanier n'aura assurément pas une mission communautaire non plus que socialiste ou communiste. Le prêtre-nom actuel et toute nouvelle société qui pourra en découler sera évidemment à but lucratif et finira fort probablement inscrite à la Bourse, si ce n'est pas déjà le cas dès sa constitution.

Par définition, une entreprise à but lucratif a pour mission et est exclusivement axée sur la recherche et l'augmentation des profits versés à ses actionnaires et ses dirigeants. Rien de nouveau sous le soleil jusque là.

Mais notre préoccupation est justement à ce niveau : pour répondre aux exigences des actionnaires qui réclament toujours plus de dividendes et de rendement sur leur investissement, la « patente » en viendra-t-elle à devoir rogner sur l'entretien de ses installations, sur le nombre d'employés dédiés à la surveillance des installations ou sur le nombre des paramètres sécuritaires obligatoires?

La nature humaine étant ce qu'elle est, nous avons une réelle préoccupation quant à la tentation inévitable pour tout gestionnaire de ce genre d'entreprise – dont le revenu personnel est habituellement basé sur l'augmentation des profits – d'en venir à réduire l'ensemble des coûts reliés à la sécurité, à la couverture d'assurance pour les dommages et la responsabilité

civile et, pourquoi pas, de réévaluer à la baisse les contributions convenues aux différentes ententes conclues avec les petits partenaires du milieu et les municipalités concernées.

Lors de la présentation faite à l'Île Verte par les représentants d'Énergie Cacouna, à l'aide de photos simulées et de beaux tableaux, on nous a expliqué que le terminal exploiterait DEUX réservoirs. J'ai demandé de façon **très claire** si la possibilité de construire D'AUTRES réservoirs était envisagée; on m'a répondu que le site ne permettait de ne recevoir que deux réservoirs. Sur les photos apparaissait le silo de Ciment Saint-Laurent : qu'advient-il de ce silo?, ai-je demandé. Un représentant m'a dit que la compagnie l'avait acheté et qu'elle le démolirait pour ensuite utiliser les débris comme remblais pour la structure des quais ou autre. J'ai alors émis l'opinion qu'une fois le silo détruit et la place nettoyée, à l'œil, il y avait de la place pour trois autres silos sur le site. « Impossible » « Cette option n'est pas envisageable » « Vous faites erreur; il n'y a de place que pour deux réservoirs, peut-être trois mais il faudrait revoir nos plans et données. » sont les réponses qu'on m'a servies.

Nous venons de dire que les sociétés actuelles et celles à devenir pour l'exploitation et la gestion du terminal seront immanquablement À BUT LUCRATIF. Donc, le profit est leur leitmotiv. Peut-on réellement croire que la compagnie à être constituée envisage un projet de l'envergure de celui Énergie Cacouna en croyant et prétendant sincèrement qu'à partir du tout début de ses opérations ET QUARANTE ANS PLUS TARD, les deux réservoirs du début répondront amplement à la demande de gaz naturel liquéfié, qu'aucun autre réservoir ne devra être érigé?

Si c'est là réellement le genre de raisonnement et de calculs des administrateurs du projet de Gros Cacouna, nous soumettons que, sur cette seule base, le projet devrait être rejeté illico presto. Quel genre d'étude de faisabilité et de rentabilité sur une prospective de quarante ans peut bien arriver à de telles conclusions? Ridicule.

Une demande pour ce même projet avait déjà été entendue par le BAPE lors d'audiences tenues en 1981 à Cacouna. On peut y lire que « la Commission aurait trouvé préférable que l'analyse coûts-bénéfices soit réalisée d'une façon plus détaillée par les promoteurs, de manière à ce que les coûts afférents au projet soient chiffrés avec autant de précision que les bénéfices »¹. Si, en 1981, on s'interrogeait sur la rentabilité du projet, avec le genre de réponses qui nous ont été servies à l'Île, on peut affirmer que 25 ans plus tard la question est d'actualité.

Il est évident que les profits devront être au rendez-vous. Et pour augmenter les profits et répondre aux exigences sans cesse croissantes des actionnaires, dividendes obligent, la façon d'augmenter les profits, mis à part la réduction des coûts, serait donc d'augmenter le volume de production par l'ajout de réservoirs. Cette initiative se traduirait par une augmentation du volume des bateaux méthaniers et, par conséquent, des activités de transbordement.

Par effet de domino, ces activités de transbordement auraient un impact sur l'augmentation des risques liés à la sécurité et à la sécurité de l'environnement.

¹ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Rapport d'enquête et d'audience publique, Projet de terminal méthanier à Gros Cacouna , p.66 # 7.4.9

Nous nous interrogeons sur les véritables fondements de la rentabilité du projet d'Énergie Cacouna, soit le nombre réel d'années d'exploitation ainsi que le volume de transformation du produit nécessaire pour atteindre et dépasser le seuil de rentabilité.

Et qu'en sera-t-il du démantèlement des infra-structures à la fin du terme? Qui paiera pour le nettoyage et la remise en état du site? Nous n'avons pas eu connaissance de la création et le financement d'une fiducie pour créer un fonds dédié à ces coûts. Et, de toute façon, qui aurait à gérer ce fonda, les gens du projet Énergie Cacouna?

Nous soumettons que non seulement l'existence d'un tel fonds est impérative si le projet devait aller de l'avant mais qu'en plus, différents observateurs provenant des citoyens, des représentants municipaux concernés, des représentants gouvernementaux comme le Vérificateur général devraient siéger de facto au sein du conseil d'administration chargé de gérer un tel fonds.

Sécurité

Capacité de trouver un autre méthanier rapidement si bris majeur

Si la double cloison d'un méthanier devait se briser, serons-nous prêts? Pourrons-nous trouver un autre méthanier très rapidement disponible pour faire le transbordement? Pourrons-nous procéder à un tel transbordement, par exemple en plein hiver alors que les vents soufflent en rafale, à quel risque? Les dommages qui pourront en découler seront-ils irréparables pour l'environnement et les populations des alentours?

S'il devait avoir une évacuation suite à une alerte ou à une explosion, aurons-nous la capacité de rejoindre tout le monde à temps? Nos infrastructures actuelles et futures seront-elles capables d'évacuer tout le monde? Serons-nous capables de les relocaliser, de leur donner les soins appropriés? À l'heure actuelle et dans un avenir rapproché, la réponse est évidemment non. Un accident ou une catastrophe en été n'est pas la même chose et n'a pas les mêmes conséquences qu'en hiver. Qui paiera pour les inconvénients et les dommages engendrés?

Si on considère la seule municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, l'Île Verte, il est évident que l'Île n'a ni les ressources ni les moyens financiers pour faire face à quelque catastrophe que ce soit. Comment évacuer la population captive de l'Île en moins de 5 minutes, selon les données relevées par le Ministère des Pêches et Océans dans son *Énoncé de principes sur la construction d'un terminal méthanier à Gros-Cacouna*, février 1981?

Les compagnies d'assurances voudront-elles et pourront-elles nous couvrir suite à un incident ou même lors de la confirmation officielle du projet? Si les compagnies d'assurance refusent d'assumer le risques ou exigent des primes exorbitantes, qui paiera pour cela?

Nous vous référons au mémoire soumis par Environnement Canada le 18 février 1981 à la Commission du BAPE, plus particulièrement des pages 5 à 9 quant aux risques associés au GNL et aux activités des bateaux méthaniers qui fréquenteraient Gros-Cacouna.

Impacts environnementaux

Pollution lumineuse le soir

Notre préoccupation se situe au niveau de la pollution nocturne. Nous avons un plaisir à regarder le ciel étoilé, à circuler sur l'île par une noirceur totale. La présence d'un port méthanier dans un horizon moyen fera en sorte de fournir un éclairage maximal à longueur d'année. Et cette problématique ne tient pas compte de la pollution par le bruit qu'engendra l'activité portuaire.

Pollution de l'air (vents dominants au Bout d'en haut de l'Île)

Étant propriétaire au Bout d'en haut de l'île, nous serons exposés principalement à ce genre de pollution de produits toxiques dû aux vents dominants en été. La situation est aussi applicable à l'ensemble de la population sise à proximité du site d'exploitation. Et s'il devait malheureusement arriver un accident, il y a lieu de s'interroger sur la toxicité de l'air à ce moment.

Pollution de l'eau

L'activité méthanrière ainsi que l'industrialisation du parc industriel risque fortement et sérieusement de contaminer à plus ou moins grande échelle l'eau du fleuve. Cette eau est l'environnement de l'oursin, des coques et de l'éperlan. La pêche à l'éperlan constitue une activité économique en hiver – pêche sur le pont de glace. Il existe peu d'endroits encore disponibles comme la région de l'Île Verte pour la consommation pour ce genre de produits.

Impact économique sur la commercialisation de l'oursin

La pêche à l'oursin dans cette zone risque d'être compromise si l'on vient à découvrir un niveau de toxicité dans ce mollusque dû à l'activité portuaire de proximité. Qui paiera pour le manque de revenu commercial des pêcheurs?

Dossier Gazoduc

Compte tenu de l'envergure du projet du port méthanier, il est étonnant que l'on n'entende pas parler de la phase 2 de ce projet, soit la distribution du gaz par GAZODUC. Il est évident qu'on ne peut construire un terminal sans avoir déjà prévu le moyen de le livrer à destination, là où se trouvent les gros clients.

Les dirigeants de tous les pays du monde sont inquiets face à la menace terroriste. L'emplacement d'un terminal méthanier comme celui proposé par Énergie Cacouna est fort intéressant pour commettre des attaques ayant un grand impact sur le milieu et l'économie.

Serons-nous obligés d'accepter sous forme d'expropriation un système de gazoduc déjà prévu mais non publicisé afin de desservir le port méthanier?

Nous croyons que la combinaison de deux projets, soit la transformation du gaz naturel liquéfié et sa distribution, ne feront qu'augmenter le niveau de dangerosité du site.

Quel serait l'impact d'une explosion en série sur la pleine longueur du réseau?

Divers

Pourquoi construire un terminal méthanier au Québec et non aux USA?

Nous comprenons que le méthane est probablement une source d'énergie moins polluante que le mazout ou les autres combustibles fossiles. Nous savons que la résultante de la transformation de ce produit sera destinée pour le marché américain. Nous comprenons mal pourquoi la transformation ainsi que la distribution de ce produit ne puisse se faire chez eux.. Ne serait-ce pas plutôt que les États-Uniens ne peuvent se permettre de construire d'autres ports méthaniers sur leur territoire à cause des pressions de leurs propres populations et de l'augmentation de la crainte des activités terroristes potentielles sur leur territoire?

Pourquoi l'urgence de construire très rapidement ces ports méthaniers?

L'annonce de la redistribution des sommes versées (dans l'immédiat) par Énergie Cacouna, soit 5 000 000\$ / an, divisée par 33 000 habitants (MRC RDL), représente une somme faramineuse de 151\$ par an par habitant.

Ces revenus compenseront-ils les inconvénients et les risques encourus par les citoyens actuels et futurs des environs du terminal. Comment s'assurer que les ententes seront respectées et non renégociées à la baisse ou même annulées.

Ce qui est étonnant dans tout cela, c'est que les élus actuels des paliers municipal, provincial et fédéral puissent prendre une décision aussi grande et grave quant aux conséquences possibles et accepter un tel projet pouvant hypothéquer la qualité de vie de citoyens pour la génération actuelle et les générations futures sans même prendre la peine et le temps de consulter les citoyens à l'échelle provinciale au moins pour vraiment établir une politique de développement durable novatrice et sécuritaire pour les citoyens.

Le développement économique du Québec au cours des dernières décennies a grandement été marqué par le développement de l'hydroélectricité. Les Québécois se sont démarqués alors par leur ingéniosité et leur capacité à soutirer le meilleur de ses ressources naturelles hydrauliques. Pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui?

Alternatives

Récupération du méthane dans les sites d'enfouissement

Nous savons que nos sites d'enfouissement et le fumier agricole dégagent du méthane. Pourquoi ne pas travailler à approfondir cette récupération d'énergie polluante et perdue dans l'atmosphère qui est pour le moment probablement plus coûteuse à court terme mais qui pourrait être combien plus rentable à long terme, compte tenu du nombre de ce genre de sites dans le monde. Nous pourrions alors exporter notre expertise partout sur la planète.

Développement de centrale houlomotrice²

Dernièrement à Lisbonne (Espagne), une première centrale houlomotrice utilisant la force des vagues voyait le jour. Ne pourrait-on pas regarder dans cette direction et utiliser la force des marées montantes et descendantes 4 fois par jour, 365 fois par année, beau temps mauvais temps? Cette initiative pourrait s'installer le long du fleuve et sur les deux rives. Même à Cacouna! Jouons l'atout du fleuve pas contre lui!

Conclusion

Tout développement devrait se faire en harmonie avec son environnement immédiat et futur. Un développement durable et profitable devrait viser à bonifier l'environnement dans lequel il s'installe et non à le détériorer ou le détruire.

En 2006, nous ne sommes pas obligés de répéter l'histoire de l'Île de Pâques où, pour honorer les dieux à grosses faces, tout l'environnement a été sacrifié. Aujourd'hui, on est prêt à sacrifier à l'autel du profit et de la mondialisation notre environnement pour honorer les dieux de la grosse piastre.

En anglais, on dit : « Think out of the square ». Le peuple québécois a fait la démonstration de sa capacité exceptionnelle d'innover et il le fait encore dans plusieurs domaines. Nos ancêtres ont basé le développement de la colonie sur le fleuve et ses ressources; nous avons innové avec l'harnachement des grandes rivières; aujourd'hui, nous prétendons que le génie québécois peut encore une fois développer de nouvelles ressources renouvelables et inépuisables en innovant.

A-t-on réellement besoin d'un projet comme celui d'un terminal méthanier dans la région? Un projet de terminal qui ne servira à rien tel qu'il nous est présenté puisqu'il n'y a pas de moyens de transport pour l'acheminer hors de Gros-Cacouna.

Le gaz naturel liquéfié ne fera qu'un temps, une quarantaine d'années au maximum selon les attentes mêmes du projet d'Énergie Cacouna. Pourtant, quand on regarde Hydro Québec, le peuple québécois a encore de très nombreuses années de rentabilité devant lui

² Journal le Soleil , samedi le 13 mai 2006